

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 17 septembre 2018, à 20 h.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Sylvie Boulet, conseillère
Sandra Stéphanie Clavet
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2018

2018-363

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2018 tel que présenté.

2 Approbaton du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

2018-364

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2018. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

3 Dépôt de la liste datée du 13 septembre 2018 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

4 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 13 septembre 2018

5 Dépôt du registre daté du 14 septembre 2018 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

6 Autorisation de financement - Dépenses

2018-365

CONSIDÉRANT que certains projets de dépenses n'ont pas été financés ou ont été modifiés;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses n'étaient pas prévues au budget d'opérations de l'année 2018;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'affecter un montant de 28 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-01-000) au poste budgétaire 02-701-32-526 - Entretien et réparations - Aréna.

D'affecter un montant de 4 215 \$ plus taxes de l'excédent cumulé affecté (59-131-14-000) – Fêtes du 375e anniversaire au projet de Place des migrations – Stantec Experts-Conseils Ltée (02-701-55-419).

D'affecter un montant de 10 500 \$ plus taxes de l'excédent cumulé affecté (59-131-14-000) - Fêtes du 375e anniversaire au projet du Centre des migrations – DG3A inc (02-702-53-419).

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

7 Amendement aux résolutions 2018-118, 2018-181, 2018-243 et 2018-282

2018-366

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ajouter le paragraphe suivant aux résolutions 2018-118, 2018-181, 2018-243 et 2018-282 : « D'autoriser conséquemment l'exécution des travaux municipaux requis, le cas échéants, pour la réalisation des différents projets ainsi financés ».

De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

8 Revenu de subvention non attribué et versé dans le surplus accumulé – Carrefour mondial de l'accordéon

2018-367

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De verser au Carrefour mondial de l'accordéon un montant de 5 000 \$ à prélever dans le poste d'excédent de fonctionnement non affecté (59-110-01-000) et l'affecter au poste budgétaire 02-702-21-973 – Contributions au Carrefour de l'accordéon et aux Arts de la scène.

De transmettre copie de la présente résolution au Carrefour mondial de l'accordéon et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

9 Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2018-2019

2018-368

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a obtenu une aide financière de 39 800 \$ concernant le projet de Développement de la collection et du programme d'activités de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que la convention d'engagement a été signée entre les parties;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny confirme son engagement à financer la totalité du projet pour la somme totale de 60 500 \$, incluant la subvention de 39 800 \$ obtenu du Ministère de la Culture et des Communications.

De transmettre copie de la présente résolution au Ministère de la Culture et des Communications et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

10 Autorisation de signature d'un contrat de location annuelle de salle Via Elearning – Formation des pompiers à distance

2018-369

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile ou, en son absence, le chef à la formation et aux opérations à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le contrat de location annuelle de salles de la compagnie SVIe Solutions inc. établissant les conditions et modalités entourant l'utilisation des classes virtuelles pour la formation des pompiers.

De transmettre copie de la présente résolution à SVIe Solutions inc. de même qu'au directeur de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

11 Adoption d'une Politique sur la drogue, l'alcool et autres substances et dépendances

2018-370

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire maintenir un milieu de travail qui favorise la sécurité et l'intégrité physique de son personnel et du public en général;

CONSIDÉRANT qu'une politique a donc été rédigée afin d'établir des règles concernant la consommation d'alcool ainsi que la consommation et la possession de drogue et autres substances par tout employé municipal pendant sa prestation de travail ou sur les lieux de travail;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter la politique interne datée du mois de septembre 2018 régissant la consommation d'alcool ainsi que la consommation et la possession de drogue et autres substances par tout employé municipal pendant sa prestation de travail ou sur les lieux de travail.

De transmettre copie de la présente résolution au Syndicat des employés municipaux de Montmagny (CSD), à l'Association des pompiers de Montmagny de même qu'au Service des ressources humaines et aux directeurs de service de la Ville de Montmagny.

12 Demande de financement pour la mise à jour de la Politique familiale

2018-371

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles et appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire présenter une demande d'appui financier admissible pour la mise à jour de sa Politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Monsieur Jean-François Roy, directeur des loisirs de la culture et de la vie communautaire, à présenter une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019 afin d'obtenir un soutien financier et technique pour la mise à jour de la Politique familiale de la Ville de Montmagny.

De l'autoriser également, à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny tous les documents relatifs au projet à être présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2018-2019.

De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

13 Demande d'aide financière à la MRC de Montmagny pour le projet « Skatepark urbain » - PSPSAMV (Pacte rural)

2018-372

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny souhaite aménager un nouveau skatepark urbain vu la désuétude de celui en place;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet pourrait se voir accorder une contribution financière par la MRC de Montmagny dans le cadre du Fonds de développement des territoires, selon les critères de sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet Pacte rural;

Il est proposé par Mme Sylvie Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De formuler à la MRC de Montmagny une demande d'aide financière de 119 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires, selon les critères de sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, volet Pacte rural, à même l'enveloppe budgétaire réservée à la Ville de Montmagny et ce, pour la réalisation du projet intitulé « Skatepark urbain » consistant sommairement à réaménager le skatepark actuel.

De confirmer que la Ville de Montmagny s'engage à réaliser ce projet tel qu'il est présenté dans le formulaire de demande d'aide financière et à y investir les sommes nécessaires pour sa réalisation, les coûts du projet étant estimés à 220 000 \$.

De désigner le directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montmagny pour la réalisation de ce projet et l'autoriser à signer tout document nécessaire à cet effet, dont, notamment, un protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Montmagny.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

14 Adjudication de contrat – Travaux de pavage et bordure - Réfection de la chaussée – Rue Jean-Proulx

2018-373

CONSIDÉRANT que des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'exécution de travaux de pavage dans le cadre du projet de réfection de la rue Jean-Proulx;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, trois fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Entreprises Lévisiennes inc., Les Entreprises JRMorin inc. et Construction BML, division de Sintra inc.;

Il est proposé par M. Yves Gendreau Appuyé

par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adjuger à Les Entreprises Lévisiennes inc. le contrat pour l'exécution de travaux de pavage dans le cadre du projet de réfection de la rue Jean-Proulx, au prix de 325 437,32 \$, incluant les taxes applicables, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis.

Que les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De désigner l'ingénieur superviseur à titre de responsable pour procéder, le cas échéant, aux évaluations de rendement de l'adjudicataire dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

De transmettre copie de la présente résolution à Les Entreprises Lévisiennes inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

15 Rejet des soumissions - Réfection de la piscine Pointe-aux-Oies

2018-374

CONSIDÉRANT que des soumissions par appels d'offre public ont été demandées pour les travaux de réfection de la piscine Pointe-aux-Oies;

CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions reçues, il a été constaté que les prix soumis s'avèrent plus élevés par rapport à l'estimation initialement détenue par la Ville ainsi que le budget disponible pour ce projet;

CONSIDÉRANT que la Ville, dans ses documents d'appels d'offres, s'est réservée le droit de rejeter toutes les soumissions;

Il est proposé par M. Yves Gendreau Appuyé

par M. Marc Langlois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De rejeter les deux soumissions reçues dans le cadre du processus d'appels d'offres pour le projet de réfection de la piscine Pointe-aux-Oies puisque les prix soumis s'avèrent plus élevés que l'estimation initiale détenue par la Ville ainsi que le budget disponible pour ce projet.

De mandater la greffière ou l'assistante-greffière à retourner en processus d'appel d'offres lorsque les documents de soumissions auront été révisés.

De transmettre copie de la présente résolution aux soumissionnaires de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Recommandation – Prix Fierté du Gala Prestige Desjardins

2018-375

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de développement économique de Montmagny pour le prix Fierté du gala Prestige Desjardins;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter la recommandation de la Société de développement économique de Montmagny pour le prix Fierté du Gala prestige Desjardins du 16 novembre 2018.

De transmettre copie de la présente résolution à la Société de développement économique de Montmagny.

17 Toponymie - Nomination d'un développement domiciliaire - Développement de Lespinay

2018-376

CONSIDÉRANT le nouveau développement domiciliaire à venir sur le lot 3 281 444 près de la rue Basse-Bretagne, la rue des Tourterelles, l'avenue Edouard-Montpetit et l'avenue DeLadurantaye;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société d'histoire de Montmagny et du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De nommer le développement domiciliaire à venir sur le lot 3 281 444 comme étant le «Développement de Lespinay».

De transmettre copie de la présente résolution au promoteur ainsi qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

18 Autorisation de signature d'un achat du lot 2 614 267 de Madame Sonia Morin, Madame Fabienne Morin et Monsieur Normand Morin

2018-377

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny achète de Madame Sonia Morin, Madame Fabienne Morin et Monsieur Normand Morin le lot numéro 2 614 267 du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Montmagny d'une superficie de 996.6 mètres carrés.

Que cet achat soit fait pour le prix total de 47 400 \$, payable par la Ville de Montmagny lors de la signature de l'acte notarié à intervenir.

Que l'acte d'achat soit fait suivant tous les termes et conditions stipulés dans un projet d'acte préparé par M^e Gabrielle Samson, notaire, et soumis au conseil pour étude et approbation.

D'autoriser le Maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, tous actes et documents requis pour ce dossier d'achat, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre une copie de la présente résolution à M^e Gabrielle Samson, notaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

19 Adoption d'une résolution adoptée en vertu du Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny relatif à l'immeuble situé au 101, rue Saint Jean Baptiste Ouest

2018-378

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 101, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest afin d'y autoriser la construction d'un bâtiment de 14 logements qui dérogerait à certaines dispositions du règlement de zonage eu égard au nombre d'étages, à la hauteur du bâtiment et à l'emplacement de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 19 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique sur le projet a eu lieu le 20 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal approuve, sans changement, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny, le projet de construction d'un bâtiment de 14 logements, pour la propriété sise au 101, rue Saint-Jean-Baptiste Ouest en autorisant :

- Que le bâtiment ait 3 étages et demi et une hauteur de 9,77 mètres;
- Que l'aire de stationnement puisse être aménagée en cour avant vu la configuration du lot,

le tout conditionnellement à la plantation de deux arbres d'un minimum de 2 mètres chaque.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

20 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement qui a pour but la création d'une nouvelle réserve financière dédiée au remplacement de l'usine de traitement de l'eau

2018-379

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Mme Sylvie Boulet qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer une nouvelle réserve financière dédiée au remplacement de l'usine de traitement de l'eau.

La conseillère Mme Sylvie Boulet dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement qui a pour but de créer une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration et l'entretien du réseau d'égouts

2018-380

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Mme Sylvie Boulet qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de créer une réserve financière pour la vidange des bassins d'épuration et l'entretien du réseau d'égouts.

La conseillère Mme Sylvie Boulet dépose le projet de règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Intervention des membres du conseil

Période de questions

22 Levée de la séance

2018-381

Il est proposé par M. Yves Gendreau Appuyé

par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 17 septembre 2018, à 20 h 10.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} OCTOBRE 2018.



MAIRE